

## **Mardi prochain, 50.000 cendriers de poche distribués devant les gares parisiennes**

Mardi 22 mars à 8h45, Parvis de la Gare de Lyon (12e)

**Mao Peninou, adjoint à la Maire, lancera mardi la distribution par la Ville de Paris et SNCF de 50.000 cendriers de poche devant cinq gares parisiennes. Cette initiative contribue à la lutte contre le jet de mégots sur la voie publique, une incivilité sanctionnée par une amende de 68€.**

La Ville de Paris et SNCF ont décidé de distribuer ensemble gratuitement aux Parisiens, voyageurs et visiteurs près de 50.000 cendriers de poche devant les cinq grandes gares parisiennes. Cette action de prévention et de sensibilisation sera lancée mardi, à 8h45 devant la Gare de Lyon, par Mao Peninou, adjoint à la Maire, en charge de la propreté et de l'assainissement.

Le même jour, Paris et SNCF mèneront jusqu'à 15h cinq opérations simultanées devant la Gare de Lyon, la Gare Montparnasse, la Gare Saint-Lazare, la Gare du Nord et la Gare de l'Est, en présence des Maires des arrondissements concernés.

Leurs parvis sont en effet particulièrement exposés au jet de mégots sur la voie publique, une incivilité du quotidien contre laquelle la Ville lutte activement. SNCF s'associe à cette démarche de sensibilisation et rappelle également qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte des gares et sur les quais.

Au printemps 2015, Paris a achevé l'installation de 30.000 nouvelles corbeilles de rue dotées d'éteignoirs – soit une tous les 100m – qui permettent de prévenir les jets de mégots. Elle a aussi lancé une vaste campagne de communication sur le sujet auprès du grand public et porté auprès de l'Etat la nécessité de rehausser l'amende contre cette infraction.

Depuis le 1er octobre, le jet de mégot sur la voie publique est passible d'une amende de 68€, contre 35€ auparavant. Une équipe dédiée d'agents municipaux est chargée de la verbalisation. Les entreprises parisiennes ont par ailleurs été appelées à installer devant l'entrée de leurs locaux des cendriers pour leurs personnels. Plus de 1.100 verbalisations ont déjà été effectuées.

Afin de poursuivre le travail de sensibilisation, et dans une démarche partenariale inédite, la Ville de Paris s'est associée à SNCF, à la RATP, au SYNHORCAT, au CROUS de Paris et à la chambre syndicale des buralistes d'Île-de-France pour concevoir et diffuser gratuitement 125.000 cendriers de poche durant l'année 2016.

**Personnalités présentes :**

- Mao Peninou, adjoint à la Maire de Paris en charge de la propreté, de l'assainissement, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris.
- Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12e arrondissement
- Valérie Bonnard directrice des Gares de Paris-Lyon et Paris-Bercy

**Date et lieu :**

Mardi 22 mars à 8h45, Parvis de la Gare de Lyon (12e)

**Contact presse :** Mathilde Pieraut / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61